

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA



Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 7

DELIBERATION N°34 -2019

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 26 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle, M. ROBERT Joël.

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle.

Objet : Dispositifs de modération des vitesses – Choix de l'entreprise.

Le Maire indique aux membres présents que des devis ont été demandés à la Société Routière du Midi et à la société COLAS pour la réalisation de deux nouveaux dispositifs de modération des vitesses dans le village de Lardier et Valença.

- Premier dispositif : dispositif « École »
- Second dispositif : dispositif « Salle pour tous centre village »

Au vu des deux devis proposés :

L'assemblée présente décide de retenir la proposition de la société ROUTIERE DU MIDI, comme étant la mieux disante à hauteur de 18 994,90 € HT soit 22 793,88 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition du Maire pour la réalisation de deux dispositifs de modération des vitesses.
- **Propose** de choisir la Société Routière du Midi pour effectuer les travaux.

Fait et délibéré, à Lardier et Valença le 26 septembre 2019

Le Maire,

Rémi COSTORIER

